

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Collège Gérard-Godin

21 juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège Gérald-Godin est un établissement d'enseignement collégial fondé en 1995. Il a soumis à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sa politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGP)¹ dont un volet porte sur l'évaluation des programmes d'études. Ce volet est intégré à la partie *Régulation des programmes* du chapitre intitulé *Le processus de gestion des programmes* de la PIGP. Cette partie se subdivise en quatre sous-sections : le suivi annuel du programme, l'évaluation périodique du programme, l'évaluation ponctuelle du programme et le processus d'évaluation d'un programme.

Évaluation de la politique

La Commission a évalué le volet évaluation des programmes de la politique institutionnelle de gestion des programmes du Collège Gérald-Godin, lors de sa réunion tenue le 21 juin 1999. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994². Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Ce volet de la PIGP comprend les composantes et éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. Il s'inscrit parmi les moyens mis de l'avant par le Collège pour assurer l'apprentissage et le développement des compétences des élèves. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et elle formule quelques remarques destinées à en améliorer certains aspects.

Finalité et objectifs

La finalité et les objectifs de la politique ainsi que les objectifs spécifiques à l'évaluation des programmes sont clairs et précis. Les résultats attendus de l'évaluation sont explicites et révèlent déjà l'importance accordée par le Collège à la participation de tous les acteurs concernés. Le respect de l'anonymat et la confidentialité des renseignements sont les principes qui encadreront les personnes tout au long de l'application du processus d'évaluation. La Commission note le souci du Collège d'intégrer l'évaluation des programmes à son cycle de

-
1. COLLÈGE GÉRALD-GODIN. *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études, adoptée lors de la 57^e assemblée (assemblée extraordinaire) du Conseil d'administration le 12 janvier 1999*. Direction des études, Kirkland, 1999, 18 pages.
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

gestion. Elle souligne également sa volonté d'inciter les différents acteurs à situer leurs interventions dans une perspective d'amélioration continue de la formation.

Partage des responsabilités

La politique définit clairement les responsabilités du Collège en matière d'évaluation de programmes et délimite bien leur partage entre les différentes instances. Le leadership qu'exerce la Direction des études sur l'ensemble du processus d'évaluation est palpable à chacune des étapes. Par ailleurs, en coordonnant chaque opération d'évaluation d'un programme, le comité de programme, à titre de comité d'évaluation, assure la participation adéquate des départements, des professeurs et des élèves à l'évaluation. La Commission note l'intention du Collège de consulter les enseignants à toutes les étapes du processus d'évaluation.

La politique prévoit également la participation, à titre de membres du comité d'évaluation, de personnes extérieures au Collège. La Commission encourage le Collège à recourir, le cas échéant, à ces personnes extérieures. Une telle contribution est susceptible d'apporter un point de vue qui ne pourra qu'enrichir les résultats de l'évaluation tout en ajoutant de la crédibilité au processus.

Système d'information sur les programmes

En instaurant un mécanisme de suivi annuel, le Collège s'est donné un outil approprié pour s'assurer du déroulement harmonieux de la mise en œuvre des programmes. Il constitue l'élément central du système d'information du Collège. Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la fiche de suivi annuel permettront aux différentes instances de décider des actions ultérieures. La Commission note la pertinence de ce mécanisme et son importance pour déterminer les programmes à évaluer.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Les règles adoptées pour décider de la nature de l'évaluation et de sa périodicité sont appropriées. La périodicité maximale pour l'évaluation périodique est fixée à huit années. La Commission note l'utilisation du bilan annuel pour effectuer une évaluation ponctuelle plus ou moins approfondie selon l'ampleur des problèmes détectés.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation d'un programme est fonctionnel et énumère précisément toutes les étapes jusqu'à la rédaction du rapport d'évaluation. Les critères adoptés couvrent toutes les dimensions de la mise en œuvre d'un programme. Les étapes de processus sont clairement définies. Le contenu type du devis et du rapport annonce la pertinence des renseignements qui apparaîtront aux documents d'évaluation produits par le Collège. Le suivi de l'évaluation est congruent et susceptible de favoriser la prise en charge des actions par les départements. La Commission souligne l'initiative du Collège de constituer une banque d'instruments d'évaluation applicable à ses évaluations ultérieures.

Mécanisme de révision de la politique

En incluant à sa politique des règles de suivi, d'évaluation et de révision, le Collège s'assure de sa mise à jour permanente. Outre l'identification des responsables aux différentes étapes, il y prévoit l'établissement d'un bilan préparé à partir de la consultation des départements et de la Commission des études. La Commission note toutefois la période assez longue qui est prévue pour la révision périodique de la PIGP.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle de gestion des programmes d'études du Collège Gérard-Godin renferme les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de programmes de qualité. Elle se distingue à plusieurs égards, notamment par l'intégration de l'évaluation aux autres volets de la gestion des programmes d'études, la description claire des composantes de l'évaluation des programmes et des étapes du processus d'évaluation, la volonté des différents acteurs à situer leurs interventions dans une perspective d'amélioration continue de la formation et l'initiative de constituer une banque d'instruments d'évaluation applicable à ses évaluations ultérieures.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : André Vincent, agent de recherche